



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Comité du Gard sur le loup et les activités d'élevage

Le 11 décembre 2023 à Nîmes



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Ordre du jour

1. Principales nouveautés du futur Plan National d'Actions Loup 2024-2029 (DREAL / DRAAF Auvergne-Rhône Alpes)

2. Suivi de l'espèce Loup (OFB)

3. Bilan des constats de dommages (DREAL Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),

4. Financement des mesures de protection (demandes 2023 et zonage à définir en 2024 - DRAAF Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),

5. Rappel du dispositif d'intervention (DDTM),

6. Traitement des demandes de tirs de défense, réunion pré estive (DDTM)

7. Points divers (DDTM)

Service
environnement
forêt



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Ordre du jour

1. Principales nouveautés du futur Plan National d'Actions Loup 2024-2029 (DREAL / DRAAF Auvergne-Rhône Alpes)

2. Suivi de l'espèce Loup (OFB)

3. Bilan des constats de dommages (DREAL Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),

4. Financement des mesures de protection (demandes 2023 et zonage à définir en 2024 - DRAAF Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),

5. Rappel du dispositif d'intervention (DDTM),

6. Traitement des demandes de tirs de défense, réunion pré estive (DDTM)

7. Points divers (DDTM)

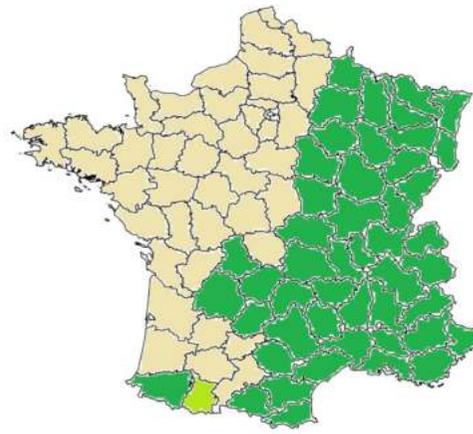
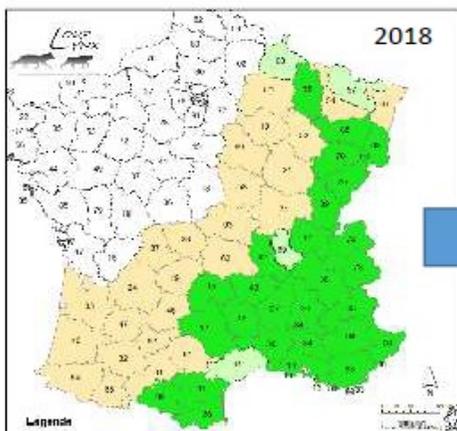
Service
environnement
forêt

D'où viennent les données ?

Le réseau Loup Lynx



- Un réseau multipartenaire permettant la collecte et la transmission des indices de présence
- Un outil coordonné par l'OFB permettant le suivi de la population à l'échelle locale, régionale et nationale



Effectifs de correspondants formés

- National : 5000
- Occitanie : plus de 700
- Gard: 46 (OFB, ONF, chasseur, louveterie, profession agricole, APN, particuliers...)

Dernière formation en novembre 2023 à Agos-Vidalos (65)



D'où viennent les données ?

Le réseau Loup Lynx



Observations visuelles



Empreintes et pistes



Proies sauvages



Hurllements



Indices biologiques : excréments, urine, sang, poils, dépouilles



Les indices peuvent être transmis par tout observateur sans condition de formation ou de profil professionnel.

Chaque indice fait l'objet d'une analyse selon des critères **techniques** et est classé : **Retenu – Non Retenu – Invérifiable**

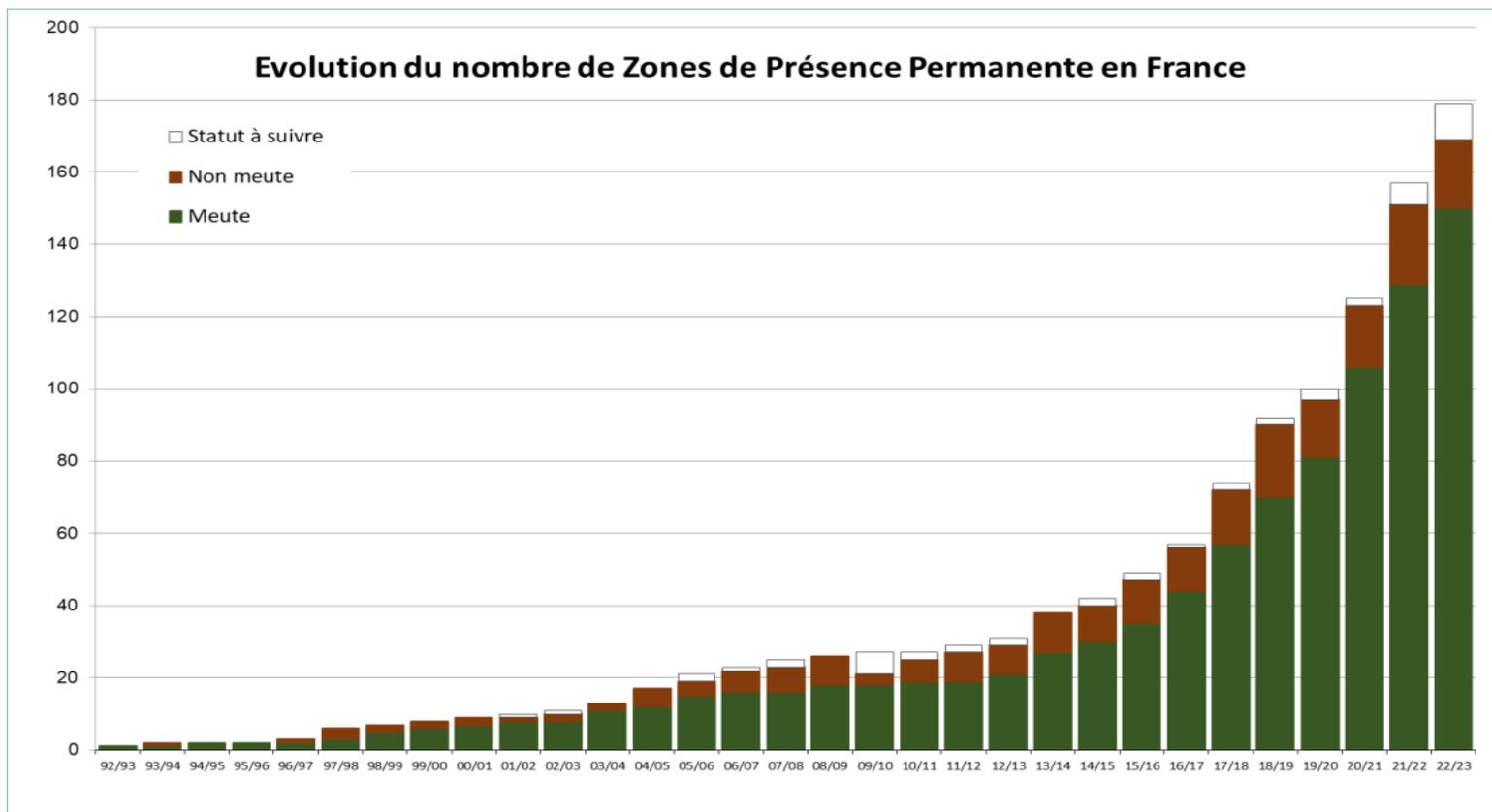


Suivi du Loup

Situation Nationale : zones de présence

Zone de Présence Permanente (ZPP)

⇒ Récurrence d'indices durant 2 hivers consécutifs au moins



Fin de l'hiver 2022-2023 :

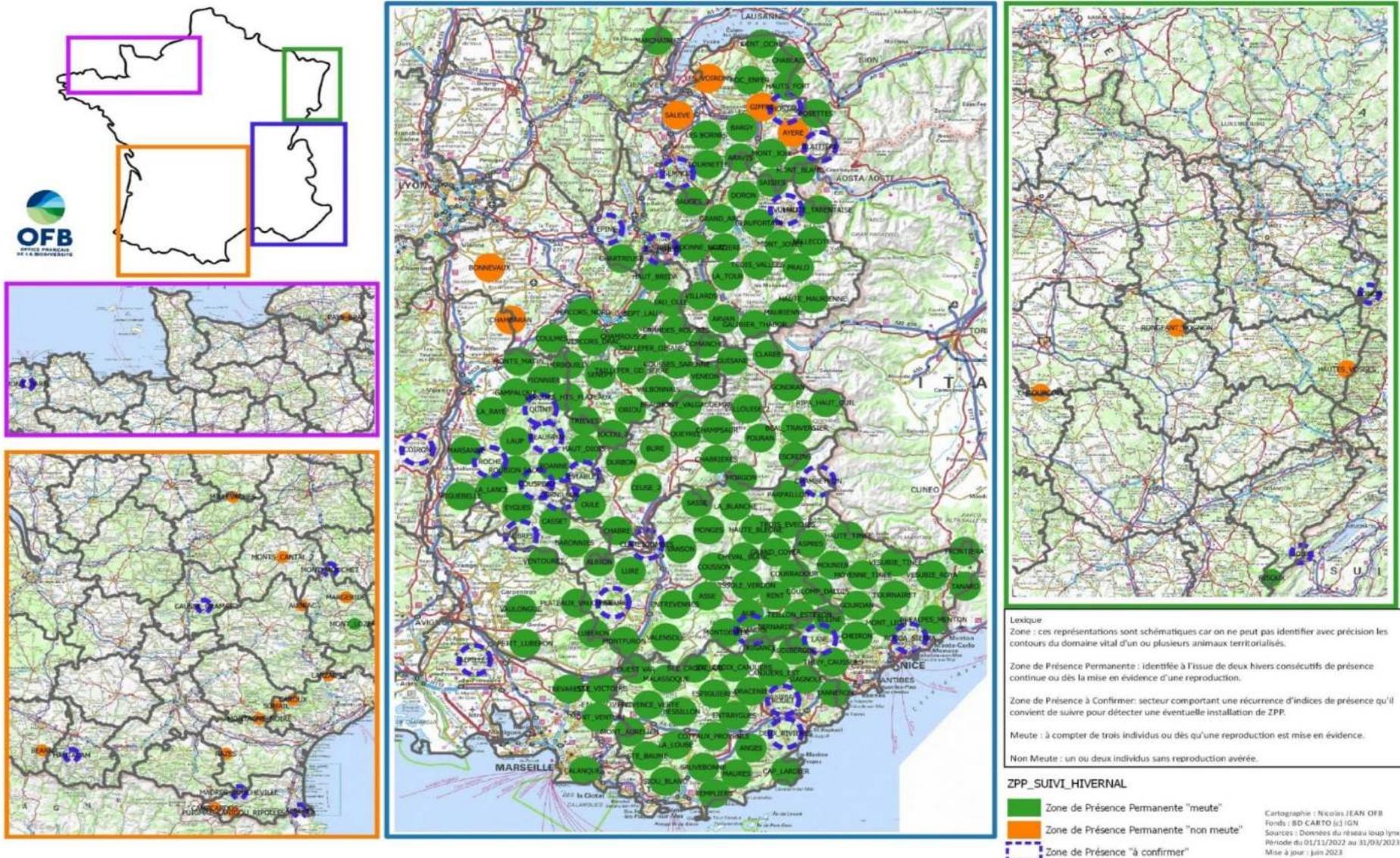
- **179 ZPP**
(158 en 2022)
- **157 ZPP meute**
(135 en 2022)
- **22 ZPP non meute**
(23 en 2022)
- Dont 10 ZPP sans indices
- Densification du nombre de meutes en zone historique

=> Progression continue du nombre de ZPP en France

Suivi du Loup

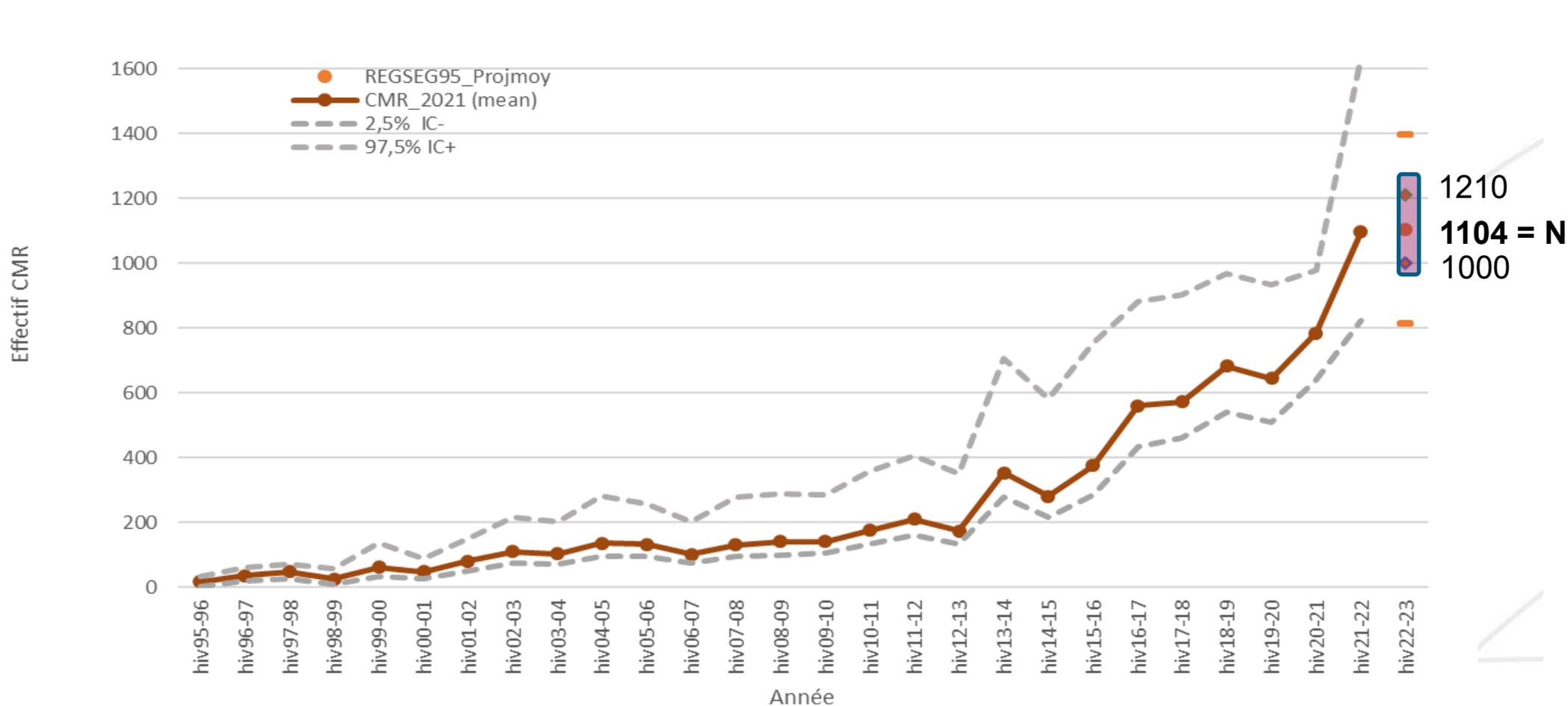
Situation Nationale : zones de présence

Carte schématique des zones de présence du loup en France - Situation à l'issue de l'hiver 2023



Suivi du Loup

Situation Nationale : effectif provisoire 2023



Consolidation de la CMR en sortie hiver 2021-2022 :

Population estimée entre 825 et 1635 loups (moyenne n=1096)

Suivi du Loup

Situation régionale : zones de présence (Indices retenu septembre 2022 – novembre 2023)



-  ZPP meute
-  ZPP non meute
-  Zone à confirmer

11 ZPP

- 2 classées après l'hiver 2023 : Montagne noire & Madres
- 1 ZPP sans données durant l'hiver 2022-2023 : Razès (11-9)
- Disparition du Secteur Causse-gramat (46)

4 secteurs à confirmer :

- Hautacam (65), Albères (66, Espagne), Mont Mouchet (15, 48) et Cévennes (30,48)

Suivi du Loup

Situation régionale : actualités 2023

ZPP Causses-Mont Lozère

Nouvelle reproduction détectée -> vidéo avec une louve avec des mamelles gonflées en juillet + 2 vidéos avec un louveteau (août 2023)

ZPP Larzac

Octobre 2023 : 1 loup prélevé le 4/10 par un louvetier sur le Larzac aveyronnais (analyse en cours)

Secteur Mont Aigoual : limitrophe 30 & 48

Un duo de loups identifié à 4 reprises entre juillet et septembre 2023

Secteur Causse Gramat (Lot)

Août 2023 : Prélèvement de la louve connue sur le secteur par la louveterie (tir de défense renforcé)

3 loups retrouvés mort en 2023 : nouveaux individus de lignée italo-alpine.

- Janvier 2023 : 1 loup mâle à La Grande motte par collision de véhicule (34)
- Mars 2023 : 1 louve mort par piégeage à Barjac (30)
- Avril 2023 : 1 loup mâle mort par collision à



Suivi du Loup

Situation départementale : type des indices de présence depuis le 1^{er} novembre 2022

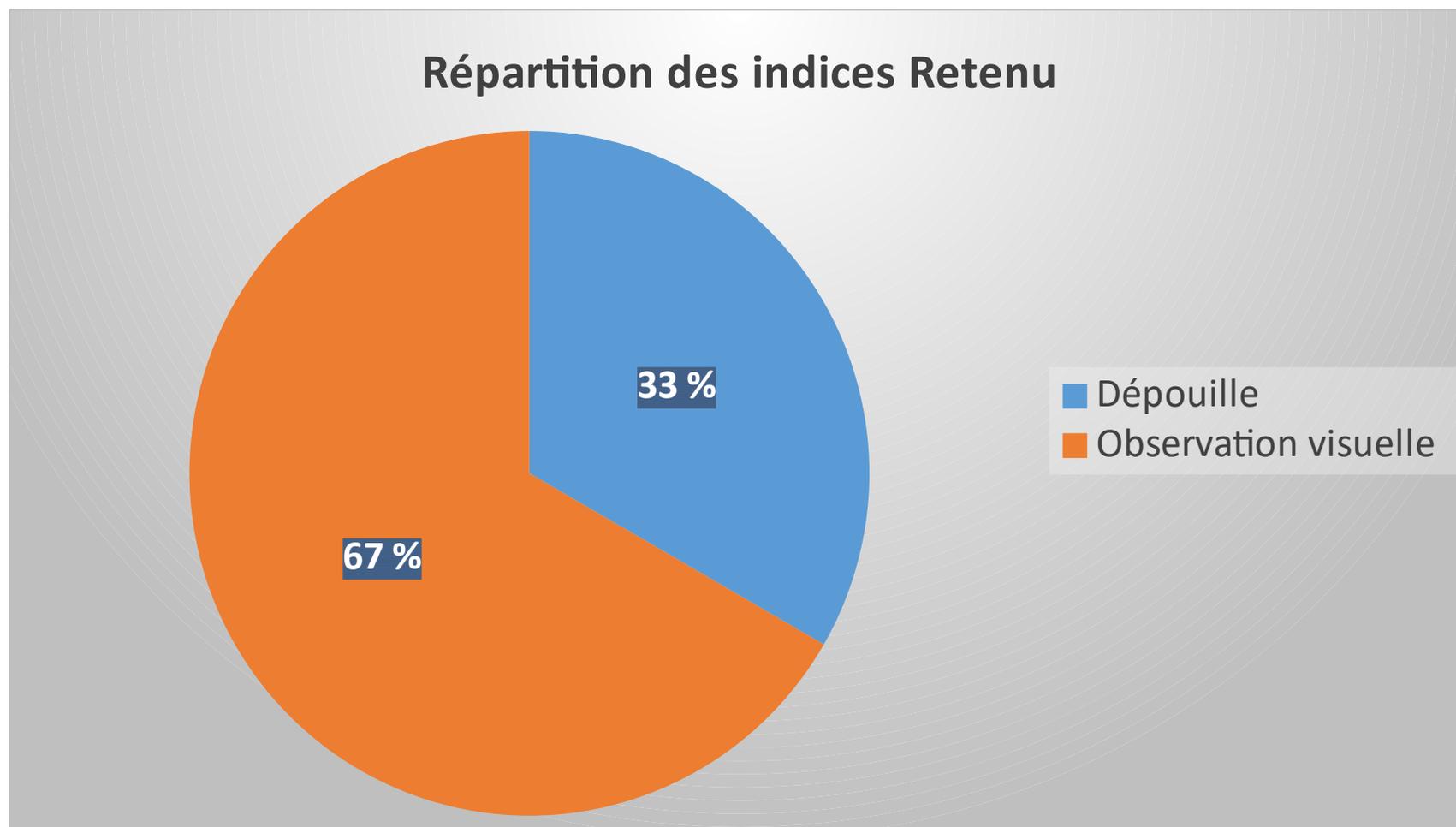
25 indices de présence récoltés

	A Valider	Invérifiable	Non Retenu	Retenu	Total général
Dépouille				2	2
Fèces	1				1
Observation visuelle		11	3	4	18
Poils	1				1
Proie sauvage		2			2
Trace				1	1
Total général	2	13	4	6	25

Suivi du Loup

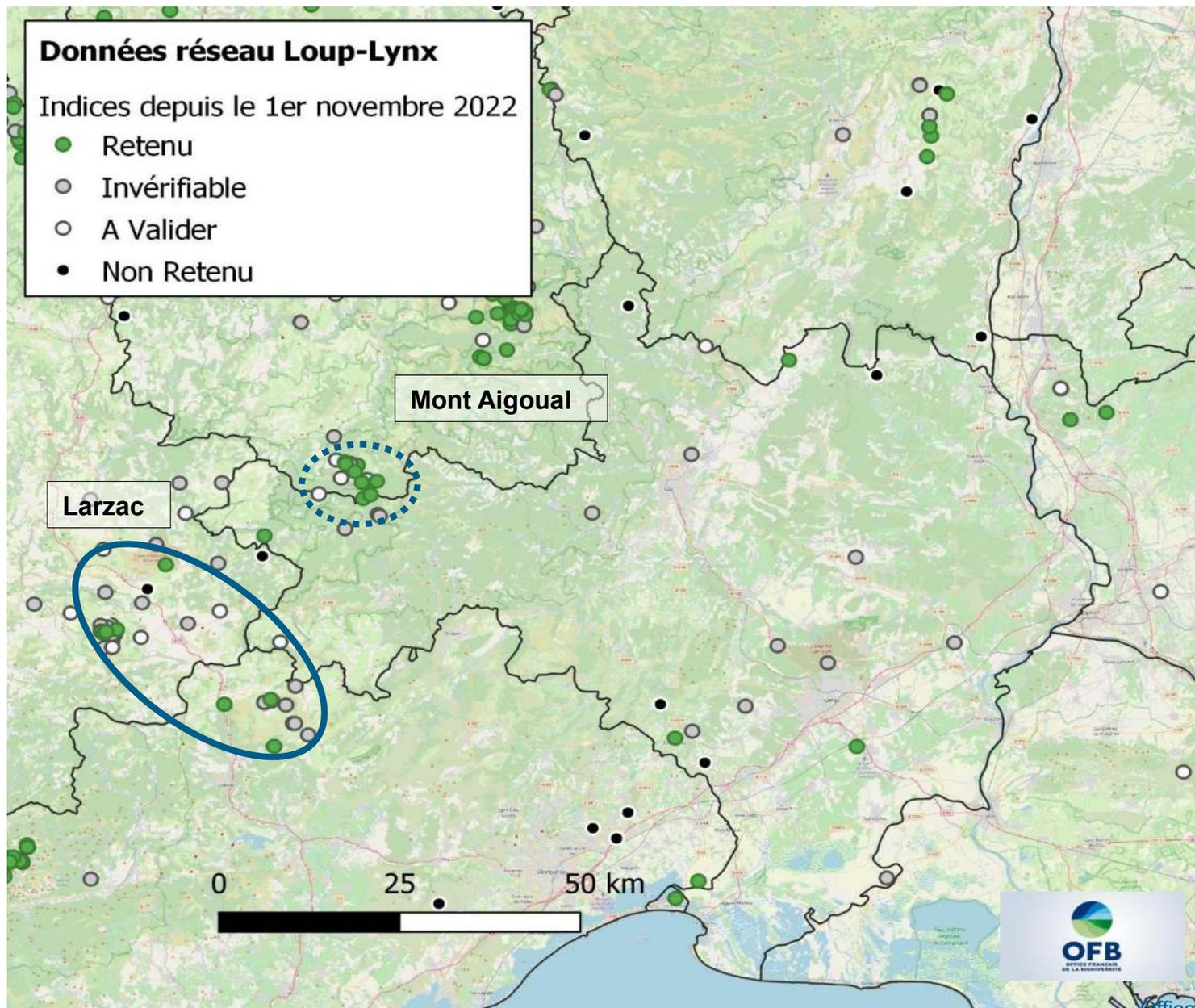
Situation départementale : type des indices de présence depuis le 1^{er} novembre 2022

6 indices de présence Retenu



Suivi du Loup

Situation départementale : carte schématique des zones de présence



Suivi du Loup

Secteur Mont Aigoual : interface Gard/Lozère

Apparition de ce secteur en 2023 avec la première observation retenue à Valleraugue le 17 mai

Sur les 12 derniers mois :

- 17 indices de présence dont 10 retenus (100% observations visuelles par PP) : 2 dans le Gard et 8 en Lozère
- Dernière observation retenue à Gatuzières le 30 septembre et une proie sauvage classée « retenue » le 13/11 (Gatuzières)
- Duo observé la première fois le 1^{er} Juillet à Valleraugue : un mâle identifié et sexe indéterminé sur l'autre individu.

- Pas d'identification génétique (données en cours d'analyse)

Objectif du suivi :

- **Suivi de ce duo : identification sexe : couple ? Si couple, reproduction 2024 ?**



Suivi du Loup

ZPP Larzac : interface Hérault / Aveyron (et Gard)

34 : 13 pièges photos

12 : 6 pièges photos

Sur les 12 derniers mois :

- 61 indices de présence récoltés dont 18 retenus (1 fèces & 16 PP) : 9 dans l'Hérault, 8 dans l'Aveyron, 1 dans le Gard
- Dernier indice retenu le 13 novembre à Sainte-Eulalie-de-Cernon (Aveyron) & Saint-Maurice-de-Navacelles le 10 Septembre (Hérault)
- Dernière identification génétique le 23/06/2022 à Saint-Michel (femelle identifiée en janvier 2022 et possible mort de cet individu)



Suivi du Loup

ZPP Larzac : interface Hérault / Aveyron (et Gard)

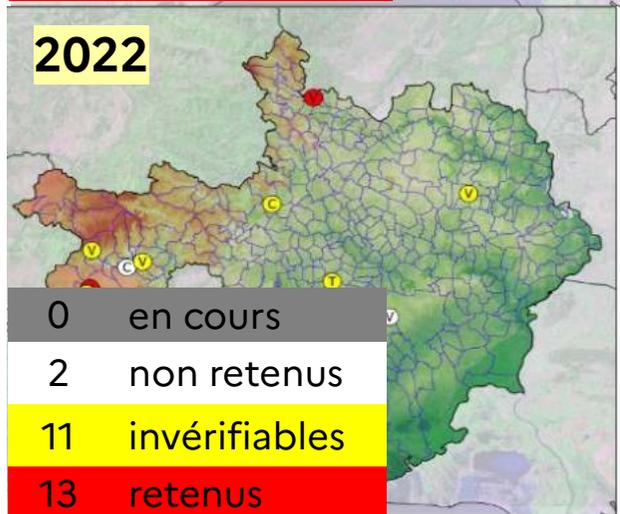
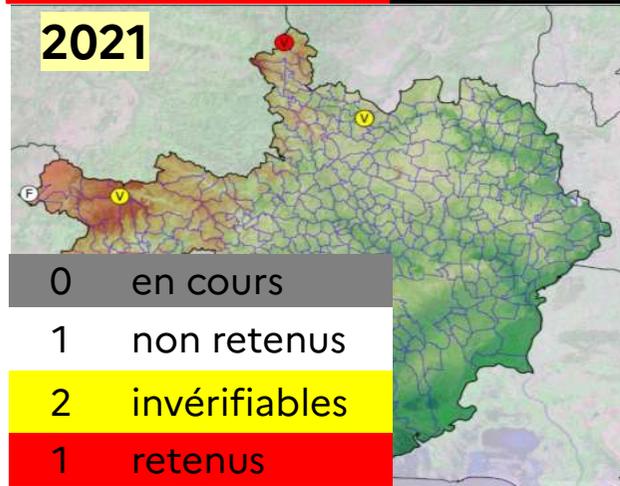
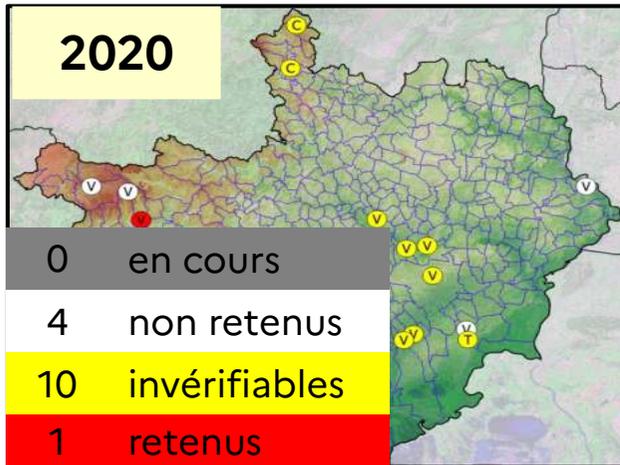
Actualités

- Tir d'un loup le 4/10 à Saint-Beaulize dans le cadre d'un tir de défense renforcée
- Cadavre retrouvé le 14/10 (identification génétique en cours)
- Suite au tir du loup :
 - 6 observations « Retenu » d'un loup mâle dans le Larzac aveyronnais sur la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon
 - 2 observations visuelles classées « Invérifiable » (9/10 à Saint-Pierre-de-La-Fage & le 20/10 à Saint-Maurice-de-Navacelles) : photos floues sur PP mais possibilité d'un loup

Objectif du suivi :

- **Identifier si 1 ou 2 individus sur le Larzac**
- **Identification génétique : sexe, individu connu ou nouveau sur le secteur**

Indices recueillis dans le Gard



2023

Fiches indices de présence dans le Gard en 2023
 16/11/2023

Types d'indices :

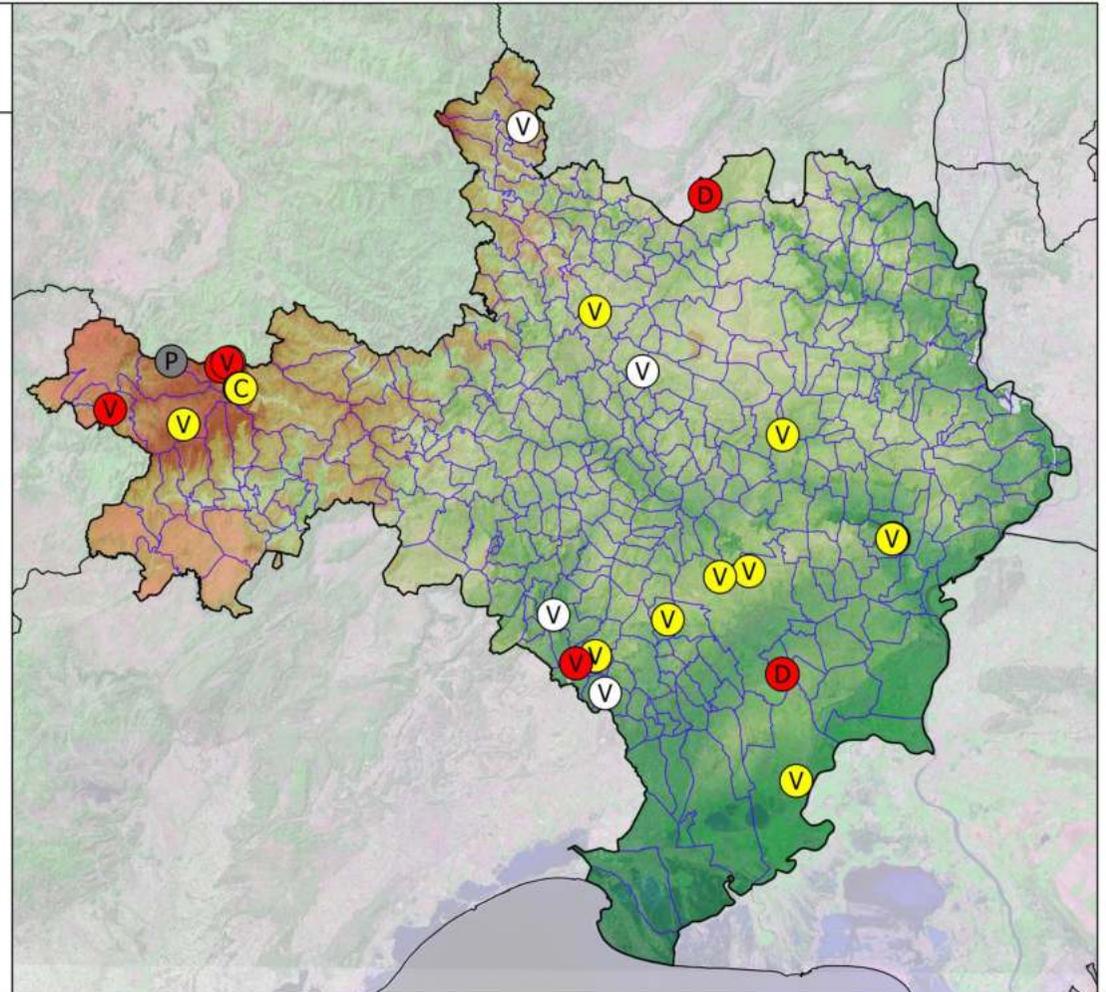
- T : trace
- F : fèces
- V : visuel
- S : sang
- U : urine
- P : poil
- C : carcasse
- D : dépouille

Expertise [25] :

- en cours (1)
- non retenu (5)
- invérifiable (13)
- retenu (6)

0 10 20 km

□ Limites départementales
 □ Limites communales



Indice visuel recueilli à VAL D'AIGOUAL le 01/07/2023 – Loup retenu

2 Individus



○ 18 °C 64 °F 01/07/2023 15:19:01



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Ordre du jour

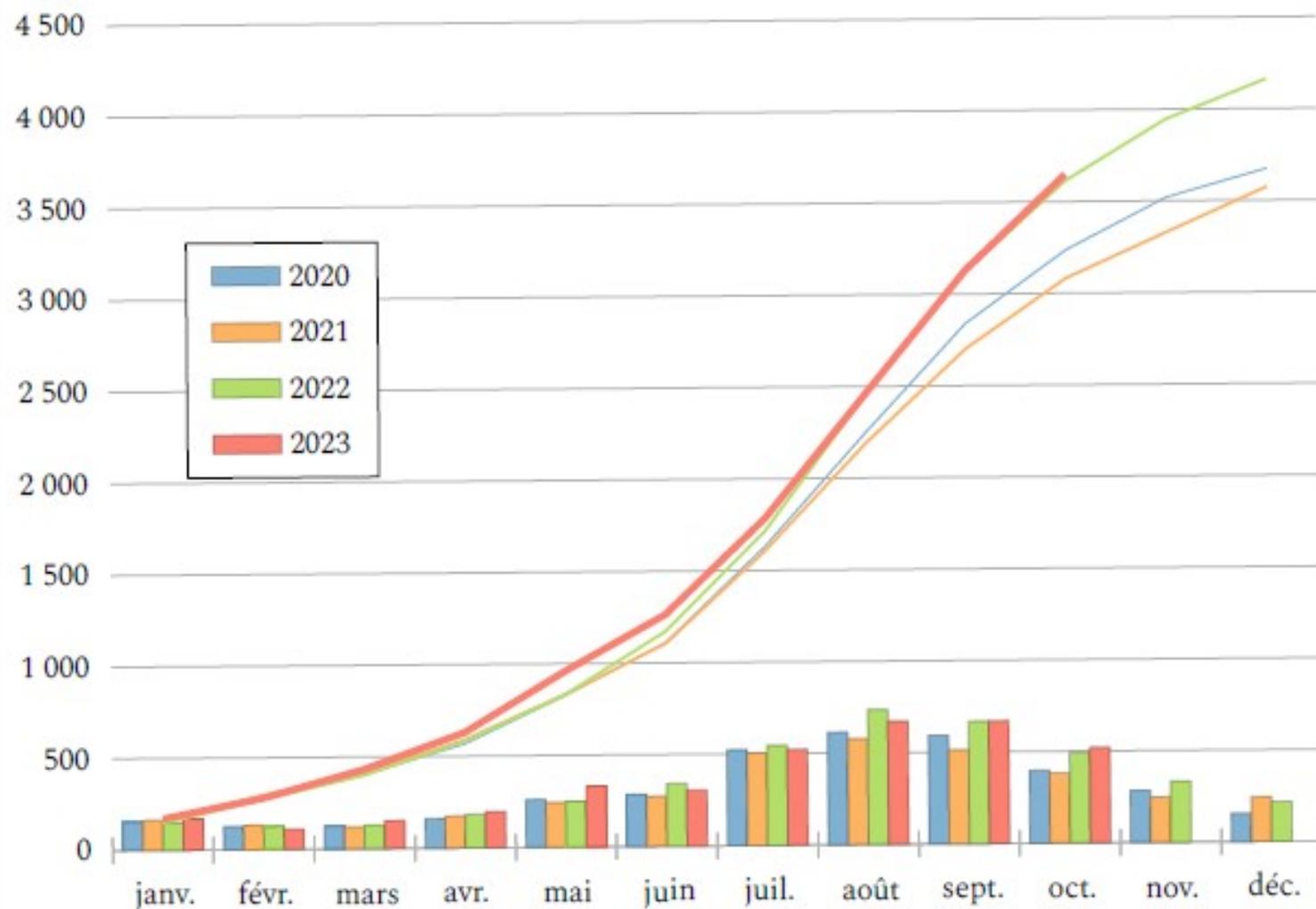
1. Principales nouveautés du futur Plan National d'Actions Loup 2024-2029 (DREAL / DRAAF Auvergne-Rhône Alpes)
2. Suivi de l'espèce Loup (OFB)
- 3. Bilan des constats de dommages (DREAL Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),**
4. Financement des mesures de protection (demandes 2023 et zonage à définir en 2024 - DRAAF Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),
5. Rappel du dispositif d'intervention (DDTM),
6. Traitement des demandes de tirs de défense, réunion pré estive (DDTM)
7. Points divers (DDTM)

Service
environnement
forêt



Premier bilan prédation 2023

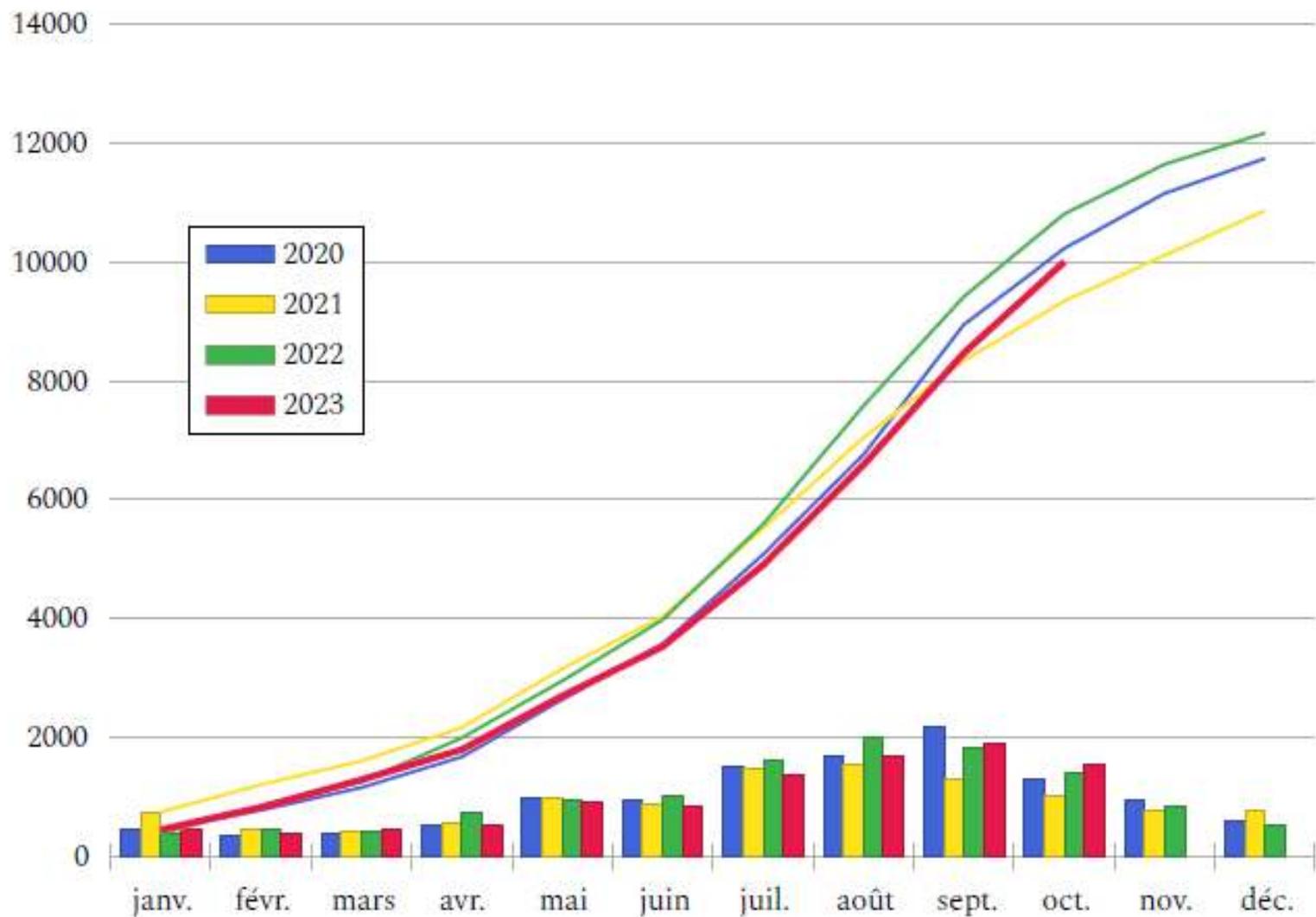
Constats





Premier bilan prédation 2023

Victimes





Indemnisation : Dématérialisation du constat de dommages

Géopred (applis web et mobile communicantes) déployée :

- application web depuis février 2023
- application mobile depuis avril 2023

Aujourd'hui : Saisie possible des constats sur smartphone par l'agent constatateur, puis télétransmission vers l'application web
+ de 500 utilisateurs de l'application mobile

Le constat papier reste possible.

Ne concerne pas les constats déclaratifs.

=> Objectif de simplification et de réduction des délais de paiement

The screenshot shows a mobile application interface for damage reporting. At the top, there is a navigation bar with icons for Home, ADMIN, TECH (selected), SIGN., and FICHE. Below the navigation bar, the screen displays 'Lésions' and 'Etape 3/6'. A progress bar is visible. The main content area is titled 'Perforation *' and contains four radio button options: 'Absence de perforation', 'Hémorragie ou hématome associé à au moins une perforation' (selected), 'Absence d'hémorragie ou d'hématome associé sur l'ensemble des perforations', and 'Examen impossible du fait de la consommation'. Below the options, there is a red text link: 'À détailler dans l'encadré suivant'. The next section is titled 'Nombre de perforations associées à un hématome ou une hémorragie, observé sur la peau écorchée' and contains three buttons: '1', '2 à 6' (selected with a checkmark), and 'sup. à 6'. Below this, there is a button for 'Examen impossible'. At the bottom, there are two large orange buttons: '← ÉTAPE 2' and 'ÉTAPE 4 →'. The top status bar shows signal strength, 40% battery, and 13:36.



Indemnisation : Revalorisation des barèmes

Pertes indirectes :

Actuellement liées à la taille des troupeaux et à la fréquence des attaques, ces indemnisations ne sont pas toujours adaptées (parfois sous-évaluées, parfois sur-évaluées).

Étude lancée par le MTECT (prestataire : l'IDELE), pour évaluer au plus juste les pertes indirectes, liées au stress.

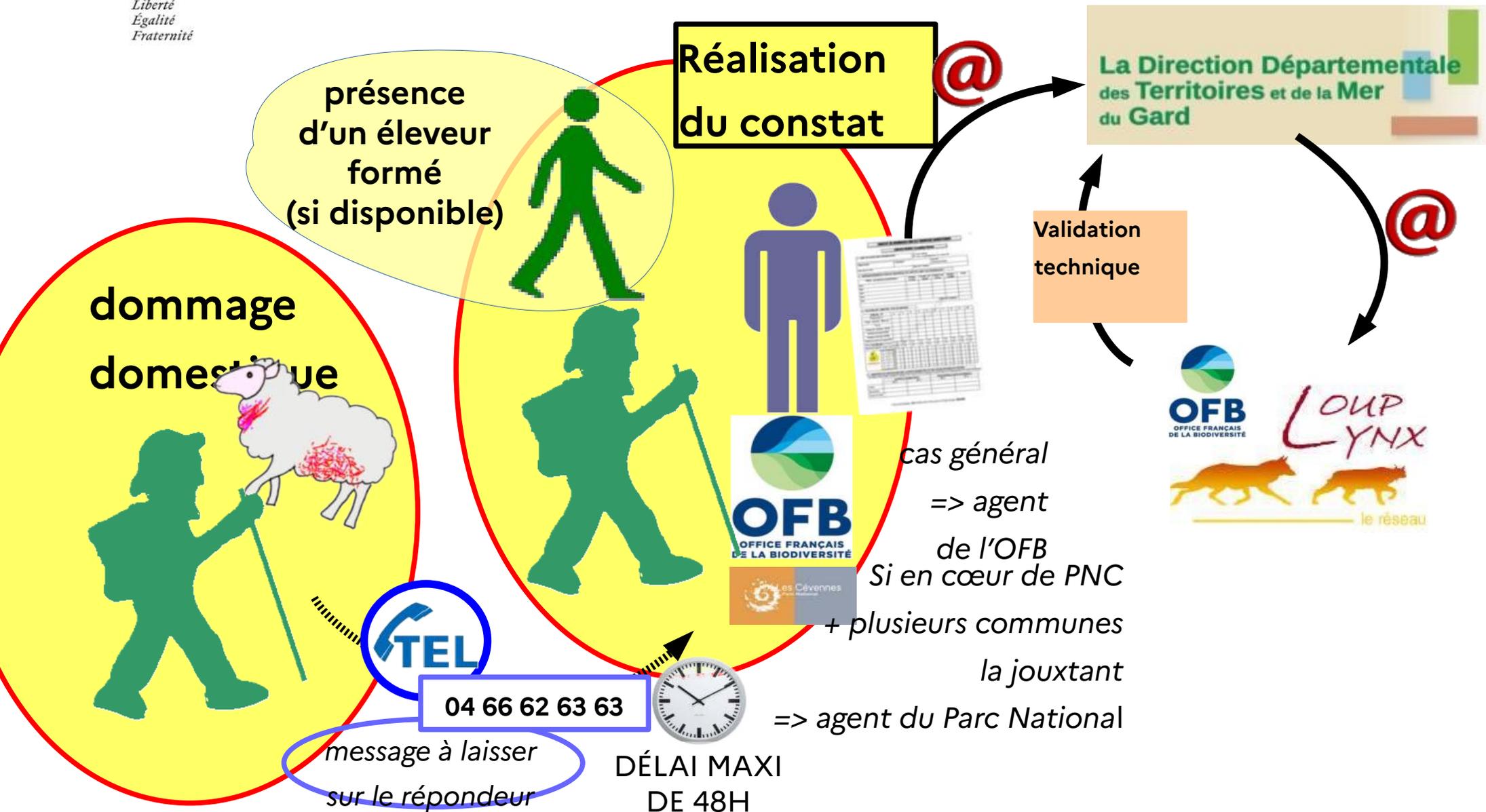
Résultats rendus en 2023, travaux de révision du décret en cours,

Pertes directes :

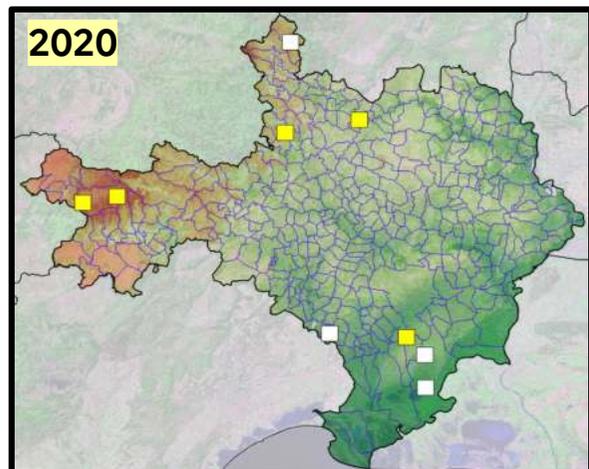
Révision en cours par le MTECT des barèmes selon les catégories d'animaux déjà existantes, pour prendre en compte l'inflation, et ajout de catégories pour les bovins (intérêt = simplification en évitant le cas par cas). Par ailleurs, cela permet un suivi plus fin de la prédation sur bovins.

Une première proposition a été établie, elle reste à discuter avec les partenaires nationaux avant publication de l'arrêté ministériel.

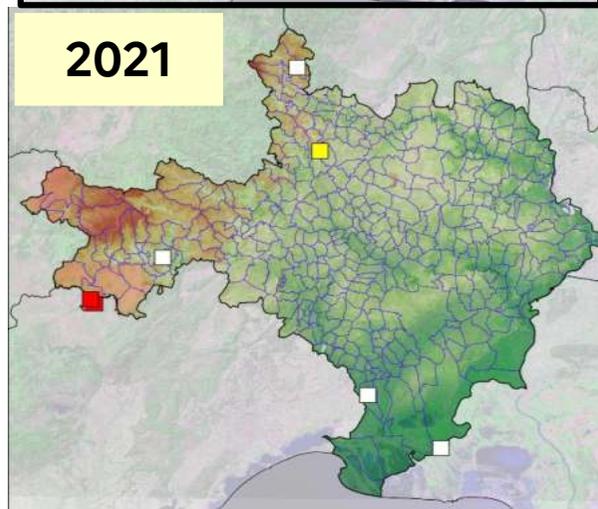
RAPPEL PROCÉDURE CONSTAT



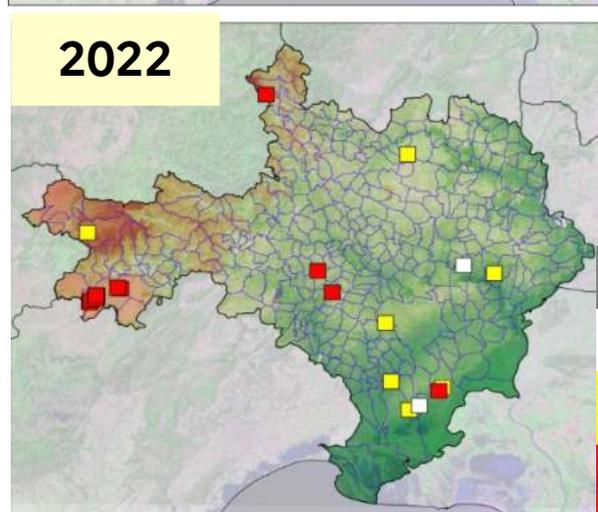
Constats de dommages dans le Gard



0	en cours
4	écartés
5	indéterminés
0	non écartés

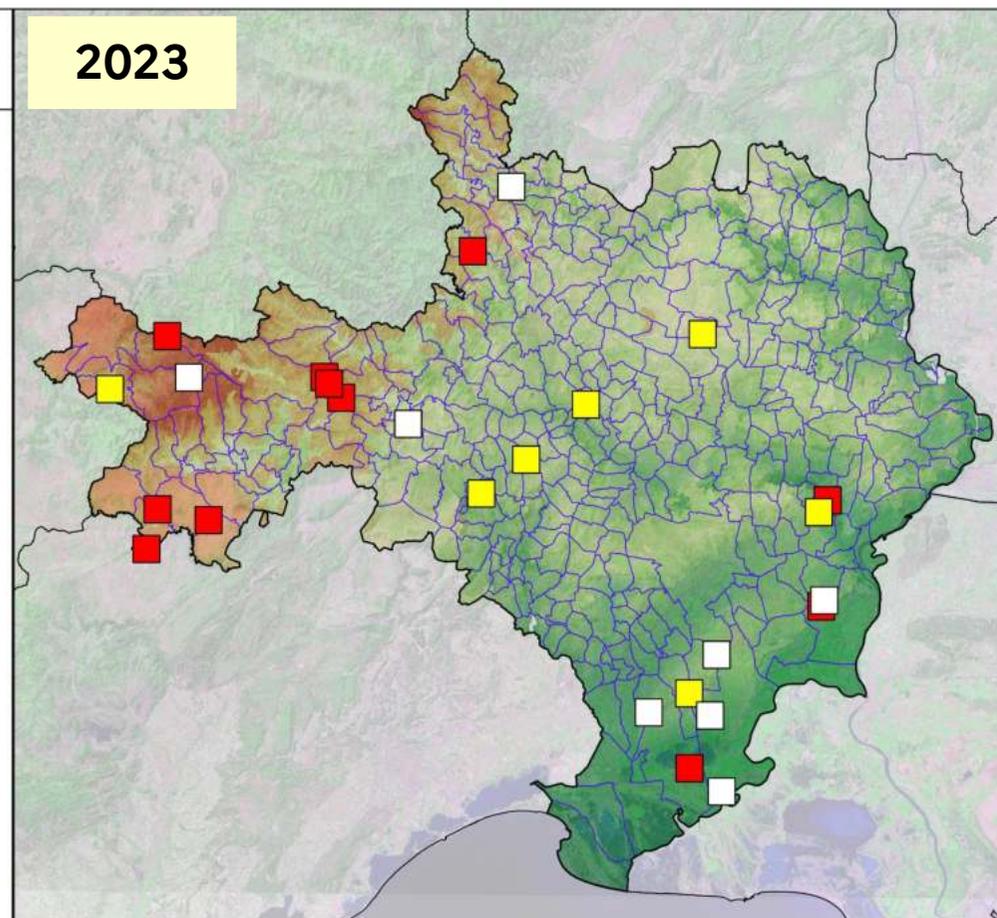


1	en cours
4	écartés
1	indéterminés
2	non écartés



0	en cours
1	écartés
9	indéterminés
12	non écartés

Fiches constats de dommages dans le Gard en 2023
24/11/2023



Expertise [26] :

- en cours (0)
- loup écarté (8)
- cause indéterminée (7)
- loup non écarté (11)

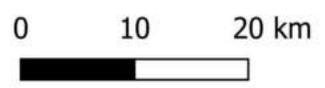
0 10 20 km

Limites départementales
 Limites communales

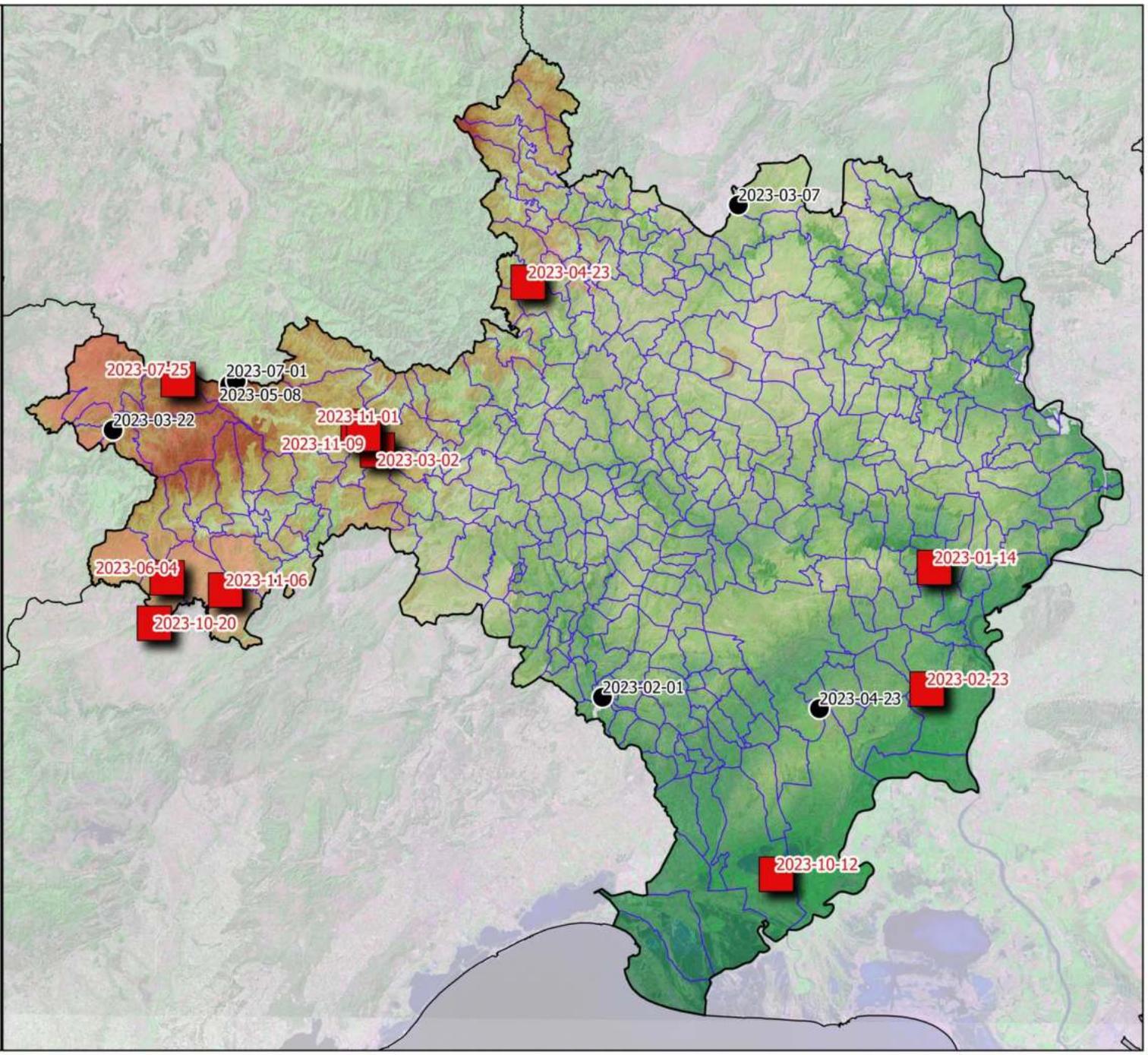
NB : Au 08/12 => 3 constats en cours d'expertise sur Barjac, Fontarèches et Rochefort du Gard

Fiches constats de dommages LNE et indices retenus dans le Gard en 2023

Indices 2023
● RETENU
Dommages 2023
■ NON ECARTE

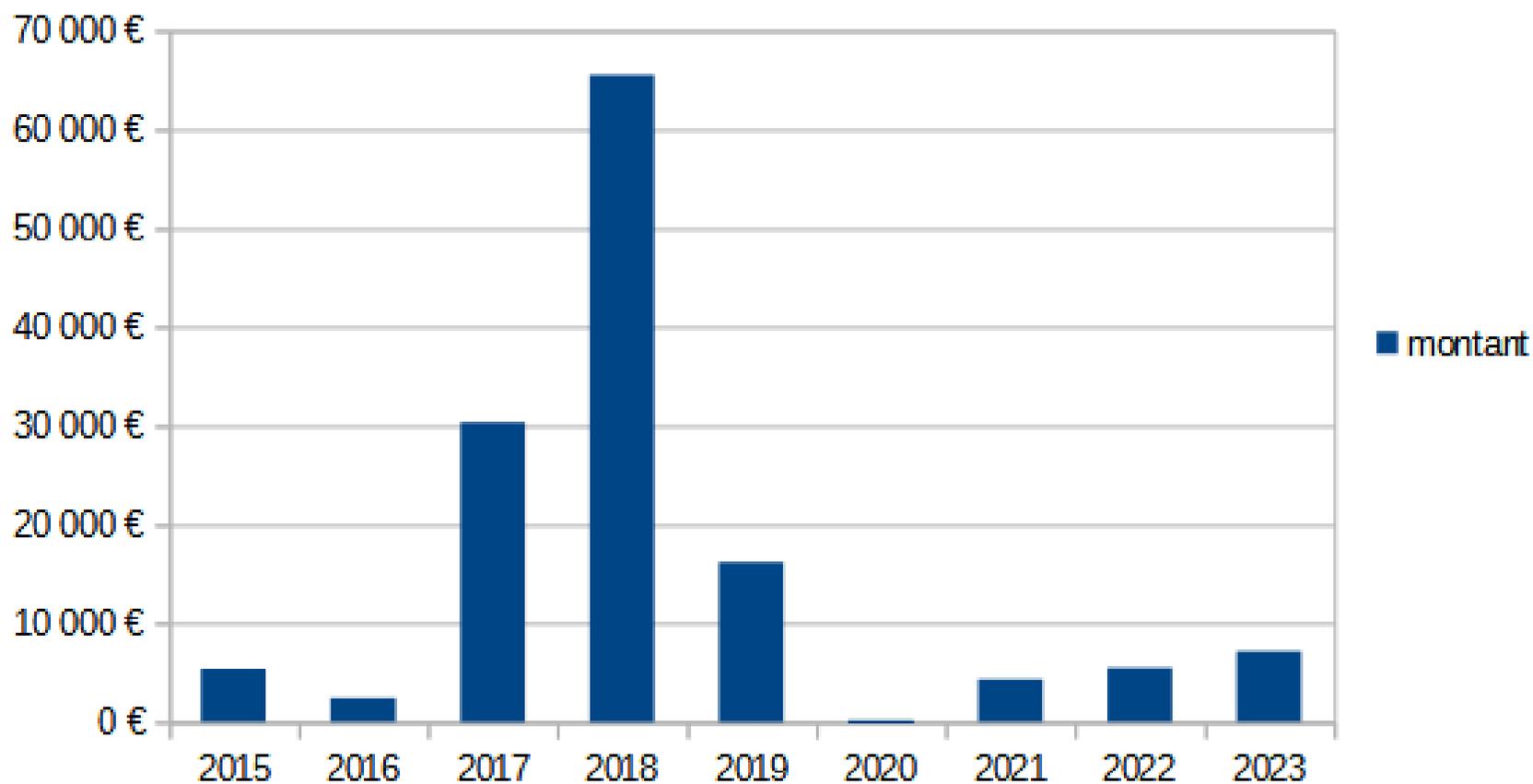


□ Limites départementales
□ Limites communales



Constats de dommages dans le Gard – Loup non écarté

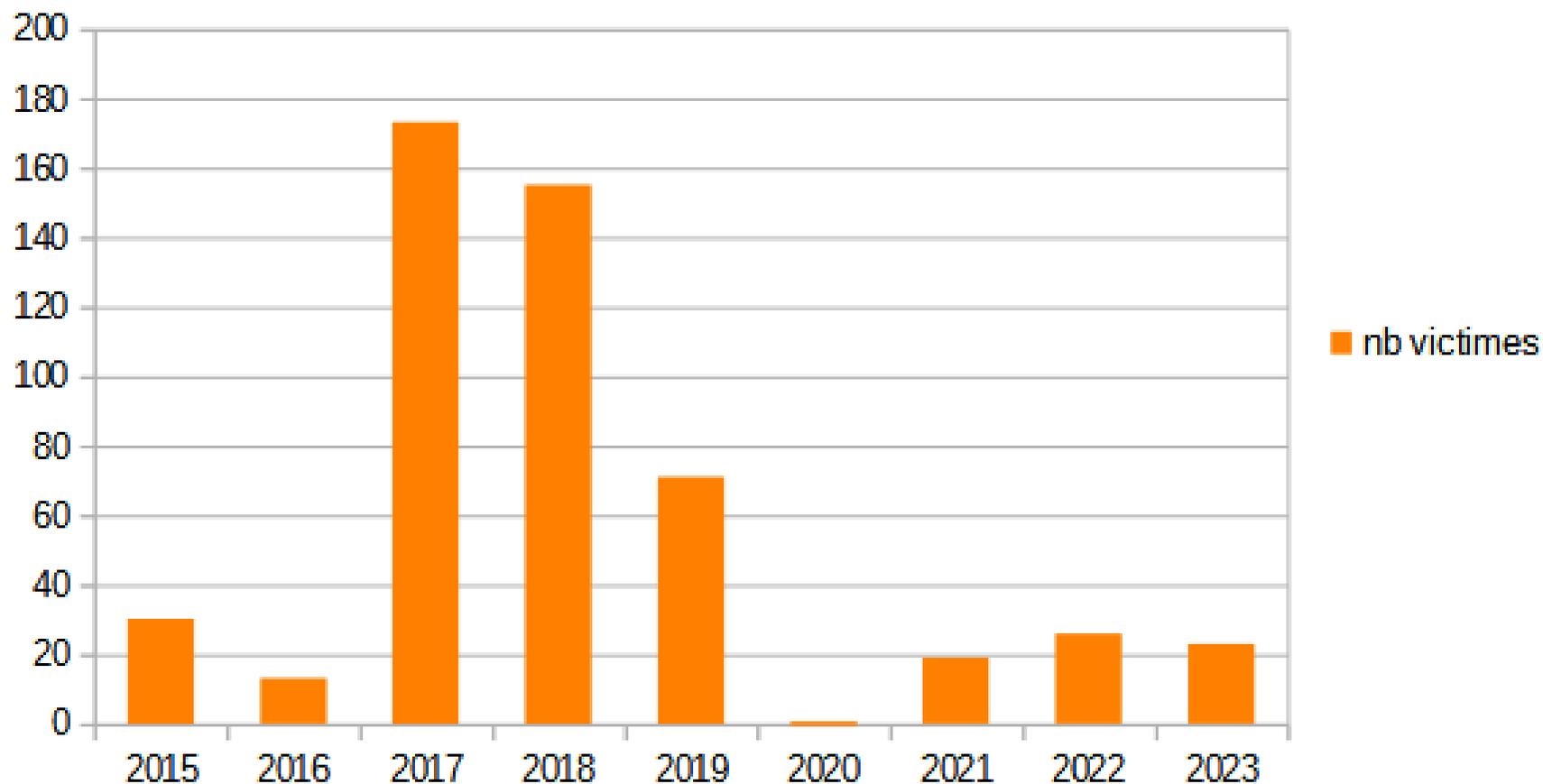
Indemnisations dans le Gard



2023 : bilan au 24/11/23

Constats de dommages dans le Gard – Loup non écarté

Nb de victimes par année dans le Gard (LNE)



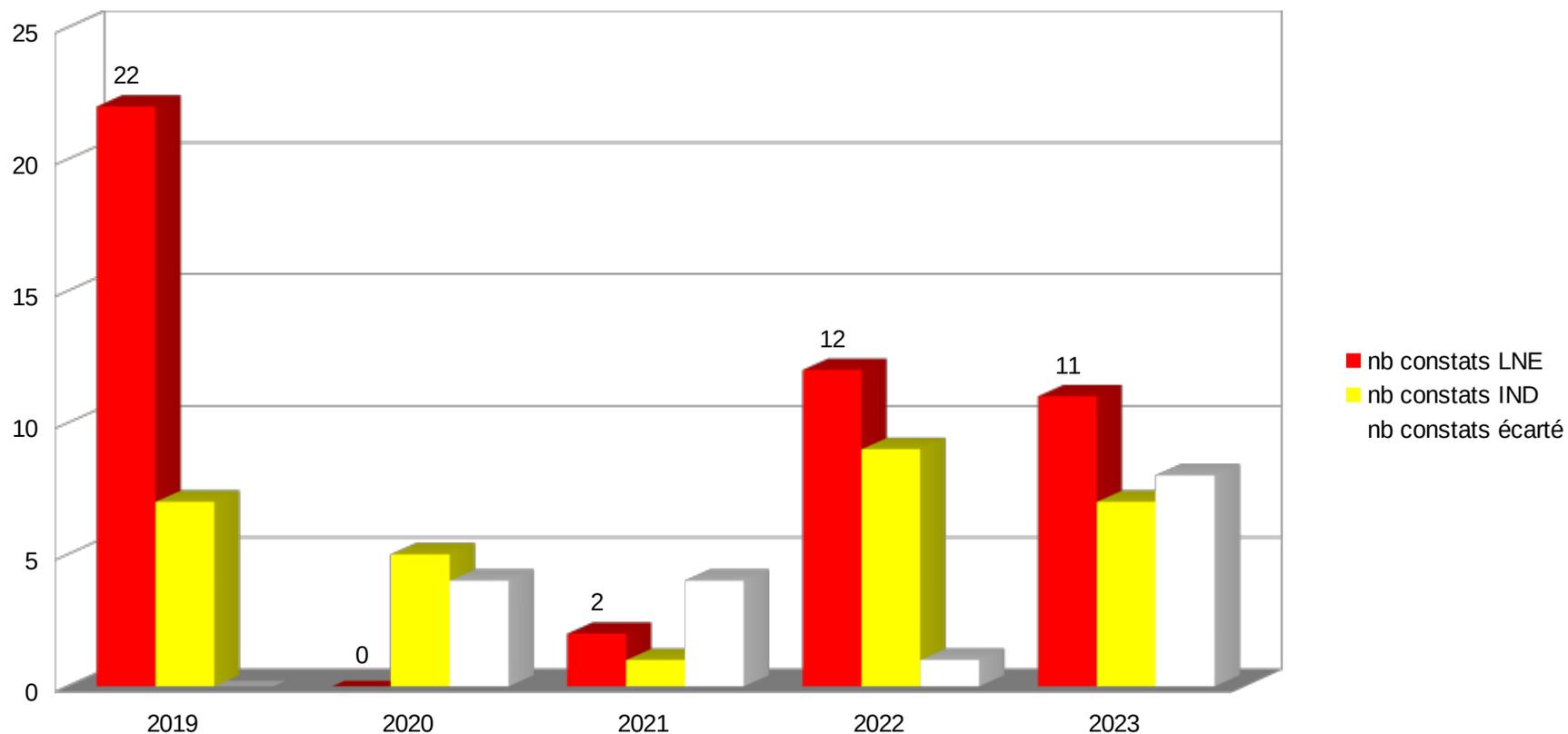
2023 : bilan au 24/11/23

Constats de dommages dans le Gard en 2023 – Loup non écarté

- **11 constats LNE**
- **Nb victimes LNE (ovins uniquement)= 23**
 - mort(s) = 16
 - blessé(s) = 6
 - disparue(s) = 1
- **Montant total indemnisé = 7159 €**

Constats de dommages dans le Gard

Repartition des types de dommages par année



2023 : bilan au 24/11/23



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

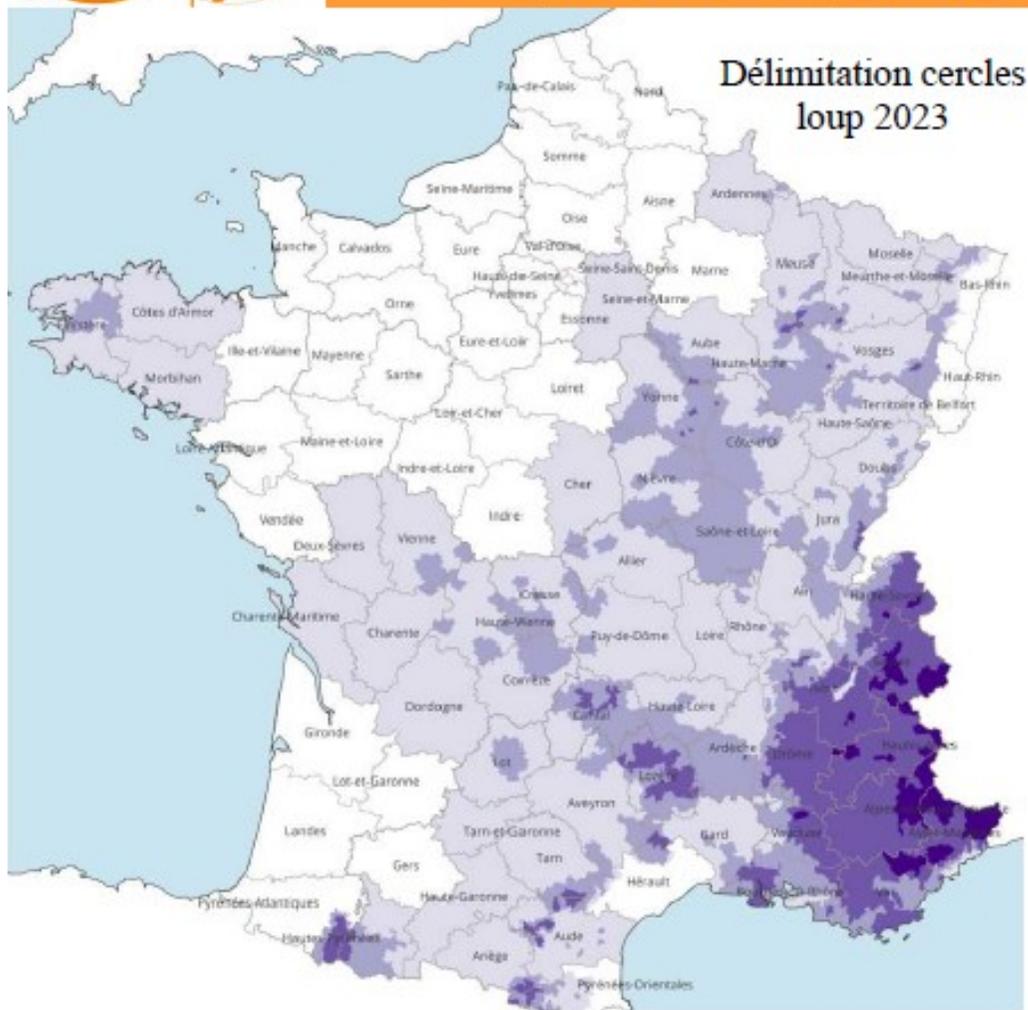
Ordre du jour

1. Principales nouveautés du futur Plan National d'Actions Loup 2024-2029 (DREAL / DRAAF Auvergne-Rhône Alpes)
2. Suivi de l'espèce Loup (OFB)
3. Bilan des constats de dommages (DREAL Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),
- 4. Financement des mesures de protection (demandes 2023 et zonage à définir en 2024 - DRAAF Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),**
5. Rappel du dispositif d'intervention (DDTM),
6. Traitement des demandes de tirs de défense, réunion pré estive (DDTM)
7. Points divers (DDTM)

Service
environnement
forêt



Aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup et l'ours en 2023



Données provisoires SAFRAN au 07/11/2023

Région	Nb DA actives
AURA	1365
BFC	118
BRETAGNE	17
CVL	3
GRAND EST	133
NA	220
OCCITANIE	589
PACA	1665
Total	4110

2626 demandes d'aide engagées
~ 38 à 39 M€ d'aide (projection)

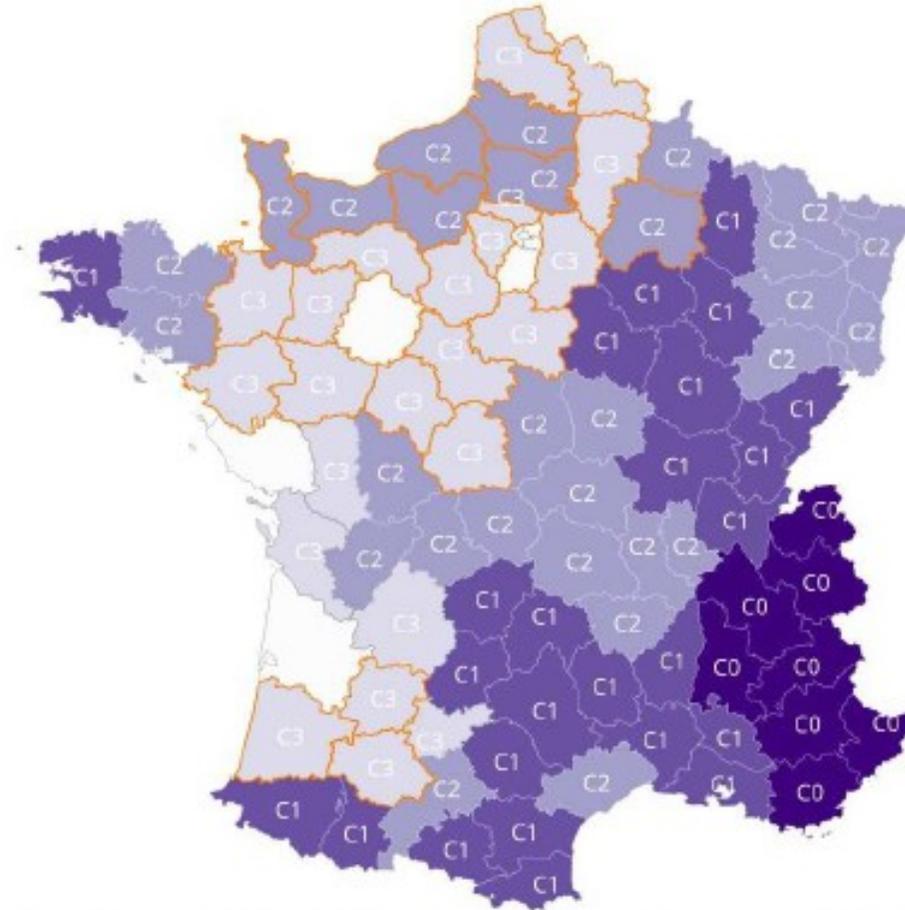
clôture budgétaire le 19 décembre
→ urgence pour les demandeurs à
fournir les compléments demandés
par les DDT(M)

1^{er} paiement versé le 6 novembre



Aide à la protection des troupeaux

Cercles 2024



→ **25 nouveaux départements concernés en 2024.** Préfets invités à prendre un arrêté de délimitation des cercles 2 et/ou 3, après échanges au sein de la cellule de veille (à installer le cas échéant) et avis de la préfète coordonnatrice.



Protection des troupeaux

Financement d'actions nouvelles en 2024

Enveloppe complémentaire de l'État pour :

Tester la mise en place d'une brigade d'ouvriers agricoles pour conseiller les éleveurs en cercle 2 sur les clôtures à installer et les accompagner dans la mise en œuvre ;

Expérimenter des dispositifs d'effarouchement et des moyens de protection adaptés aux troupeaux bovins ;

Assurer le recensement et la gestion des incidents impliquant des chiens de protection (pérennisation et déploiement en dehors des Alpes du dispositif « Mon expérience avec les chiens de protection »).

→ Propositions à affiner avec les porteurs de projets potentiels.

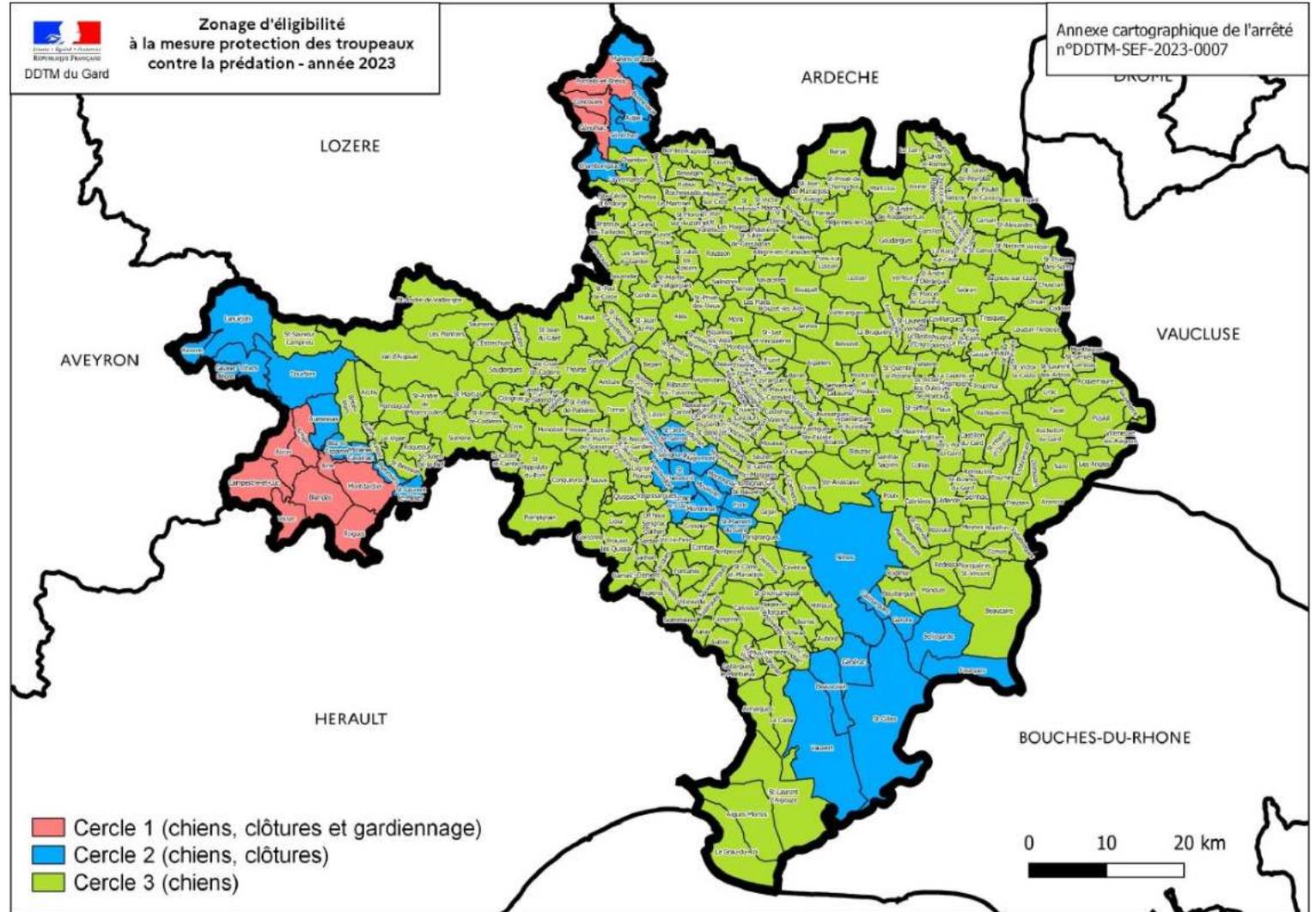


**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures de protection 2023 dans le Gard

Arrêté
préfectoral
2 mars 2023



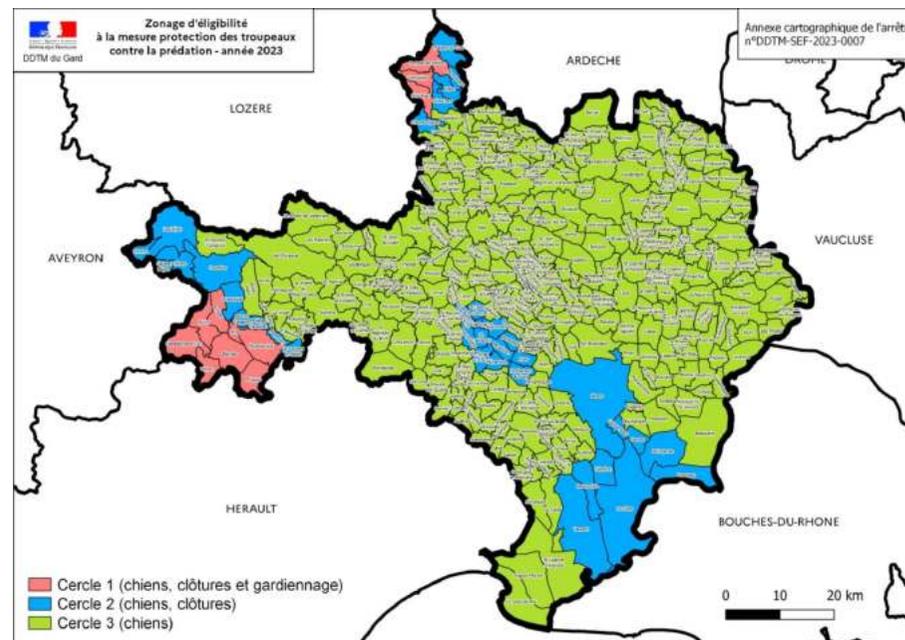
Mesures de protection 2023 dans le Gard

- 4 différents comités de sélection:

Mesures 70.26 : 30 dossiers

Mesure 73.16 : 21 dossiers

Total = 51 dossiers



Mesure 70.26 : dispositif de protection des troupeaux

Gardiennage ou surveillance renforcée

Entretien de chiens de protection

Mesure 73.16 : investissements liés à la protection des troupeaux

Achat, stérilisation et test de comportement de chiens de protection

Investissements matériels par la mise en place de parcs électrifiés

Réalisation d'études de vulnérabilité des troupeaux

Accompagnement technique

130 000 € de subvention en 2023

- Etat: 26 000 €

- FEADER : 104 000 €

+34 % par rapport à 2022 (97 000 €)



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ZONES RURALES

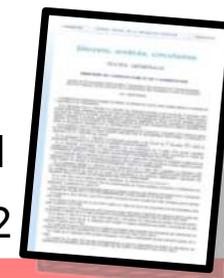


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

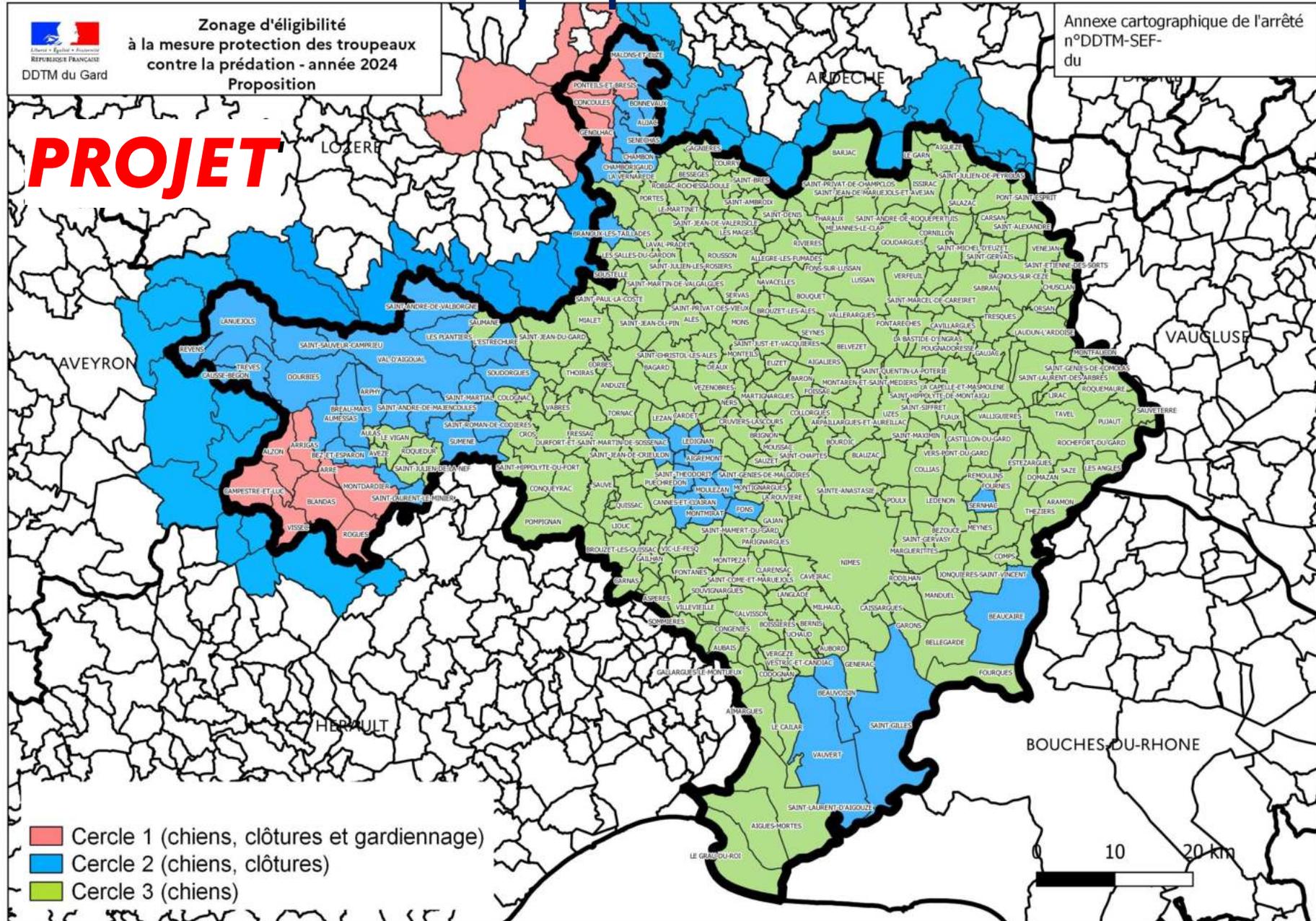
Mesures de protection : définition des cercles

Arrêté
ministériel
30/12/2022



1	prédation avérée	<p>a) au moins 1 constat loup non écarté en 2022 & 2023 ou 2023 & 2024</p> <p>b) cercle 1 en 2023 et au moins 1 indice retenu loup en 2022 & 2023 ou 2023 & 2024</p> <p>c) communes en C1 l'année 2023 où au moins dommage classé LNE au cours de l'une au moins des 3 années 2022, 2023 ou 2024</p> <p>d) enclave ou entité pastorale cohérente avec cercle 1 dès lors que le risque de prédation est élevé</p>
2	prédation possible l'année en cours	<p>a) contiguës à cercle 1</p> <p>b) cercle 1 en 2023 mais n'ayant plus conditions</p> <p>c) au moins un constat avec indemnisation en 2022, 2023 ou 2024</p> <p>d) communes limitrophes des communes satisfaisant les conditions définies à l'un des alinéas a b ou c précédents</p> <p>e) communes comprenant une partie d'une entité pastorale cohérente qui s'étend jusqu'aux communes satisfaisant les conditions définies à l'un des a, b, c ou d</p> <p>f) en ZDP, conditions pour être en cercle 1</p>
3	prédation possible à moyen terme	<p>a) dans département avec cercle 1 ou 2</p> <p>b) dans département limitrophe de département avec cercle 1 ou 2</p>

Mesures de protection 2024 dans le Gard : proposition





**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Ordre du jour

1. Principales nouveautés du futur Plan National d'Actions Loup 2024-2029 (DREAL / DRAAF Auvergne-Rhône Alpes)
2. Suivi de l'espèce Loup (OFB)
3. Bilan des constats de dommages (DREAL Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),
4. Financement des mesures de protection (demandes 2023 et zonage à définir en 2024 - DRAAF Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),
- 5. Rappel du dispositif d'intervention (DDTM),**
6. Traitement des demandes de tirs de défense, réunion pré estive (DDTM)
7. Points divers (DDTM)

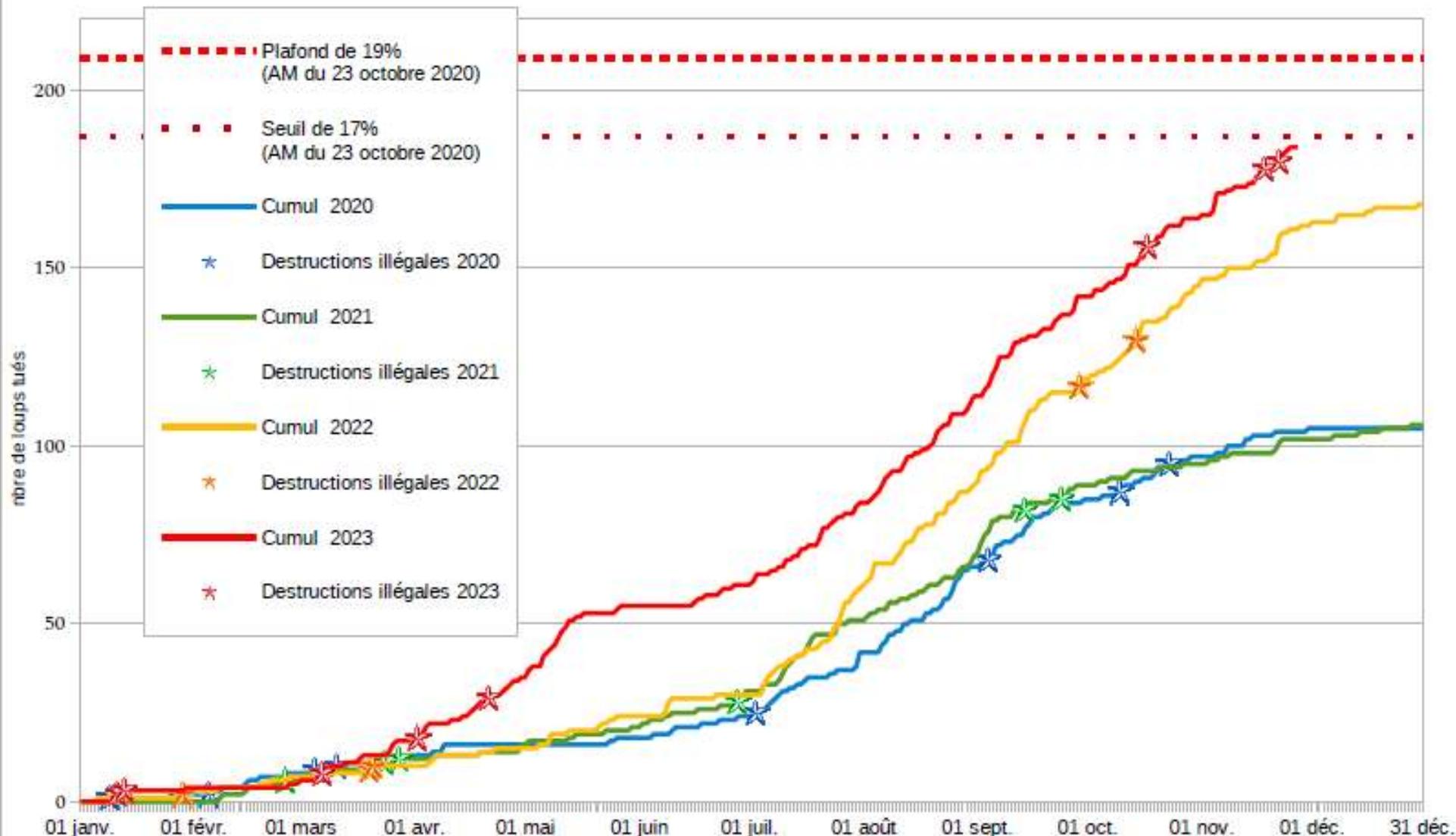
Service
environnement
forêt

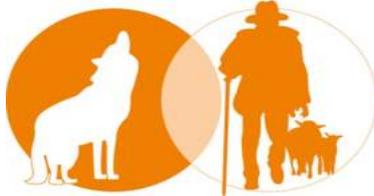


Evolutions du protocole de tir

2022 : 169 loups tués (plafond : 174)

2023 : 184 loups tués (plafond 209)





Axe 5 : interventions sur la population de loups

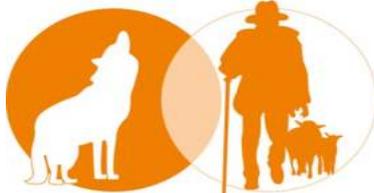
Les mesures d'intervention sur la population de loups pour prévenir les dommages importants à l'élevage doivent être mises en place dans le respect des engagements européens et internationaux de la France.

Mesures d'intervention dérogatoires sur la population définies dans le cadre du plan national loup reposent sur l'article L.411-2 du code de l'environnement traduit par :



Deux arrêtés cadre pluri-annuels du 23 octobre 2020 :

- l'un fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*).
- l'autre fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée au cours de l'année



Axe 5 : Les interventions sur la population de loups / défense des troupeaux

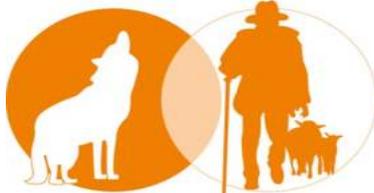
→ Défense du troupeau : pas d'action de recherche de loup

- **Effarouchement** : sans autorisation préalable. Le préfet peut ordonner une mission particulière réalisée par un lieutenant de loupeterie.

Sur troupeaux protégés :

- **Tir de défense simple** : un seul tireur à la fois, dès lors que le troupeau est protégé.
- **Tir de défense renforcée** : plusieurs tireurs (jusqu'à 10), si échec du TDS et répétition des attaques

→ Tir de prélèvement : recherche du loup : si échec du TDR et troupeaux toujours exposés à la prédation



Axe 5 : Les interventions sur la population de loups / défense des troupeaux

✓ → Outils de détection admis :

- Tir de nuit ne peut être effectué qu'après identification formelle de la cible et de son environnement à l'aide d'une **source lumineuse**

✗ → Outils de détection non admis, moyens visant à :

- **provoquer des réactions chez les loups de nature à faciliter leur détection** par les tireurs,
- **attirer les loups** à proximité des tireurs **ou les contraindre** à se rapprocher des tireurs,
- **utiliser des dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de lumière ou la détection thermique** (réservée aux lieutenants de louveterie (LL), aux agents de l'OFB et aux chasseurs habilités opérant en présence d'un LL ou d'un agent de l'OFB).
- **utiliser des lunettes de tir à visée thermique** (réservée aux agents de l'OFB et LL.)



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Ordre du jour

1. Principales nouveautés du futur Plan National d'Actions Loup 2024-2029 (DREAL / DRAAF Auvergne-Rhône Alpes)
2. Suivi de l'espèce Loup (OFB)
3. Bilan des constats de dommages (DREAL Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),
4. Financement des mesures de protection (demandes 2023 et zonage à définir en 2024 - DRAAF Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),
5. Rappel du dispositif d'intervention (DDTM),
- 6. Traitement des demandes de tirs de défense, réunion pré estive (DDTM)**
7. Points divers (DDTM)

Service
environnement
forêt



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Conditions de délivrance des TDS

1. Territoire avec prédation avéré (plus entité pastorale cohérente)

Commune concernée par au moins un constat de dommage LNE récent + communes limitrophes et/ou entité pastorale cohérente.

2. Mise en place des mesures de protections

- Dossier de demande d'aide à la protection déposé en cohérence avec le niveau de cercle
- Sinon, évaluation des mesures de protection mises en place

Service
environnement
forêt



Bilan local 2023 des TDS demandés, accordés et réalisés

Quelques chiffres :

- 12 demandes de tirs de défense simple demandées en majorité sur le secteur Aigoual/Cévennes
 - => 7 autorisations dérogatoires accordées
 - => 3 refus (risque de prédation non avéré)
 - => 2 retraits de demande

Nouveautés :

- Formulaire simplifié mis en place (voir site préfecture) en concertation avec la Lozère
- Possibilité de demander sur Safran



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

1. Principales nouveautés du futur Plan National d'Actions Loup 2024-2029 (DREAL / DRAAF Auvergne-Rhône Alpes)
2. Suivi de l'espèce Loup (OFB)
3. Bilan des constats de dommages (DREAL Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),
4. Financement des mesures de protection (demandes 2023 et zonage à définir en 2024 - DRAAF Auvergne-Rhône Alpes, DDTM),
5. Rappel du dispositif d'intervention (DDTM),
6. Traitement des demandes de tirs de défense, réunion pré estive (DDTM)
- 7. Points divers (DDTM)**



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Suites données à la réunion DDTM / Syndicat Ovin du 25/09

- Réunion avant la saison d'estive (DDTM - avril 2024)
- Action de communication/médiation pour faciliter l'acceptation des chiens (DDTM)
- Point détaillé sur le nouveau PNA loup, les conditions de tirs, l'utilisation de lunette thermique, l'indemnisation des pertes indirectes, l'utilisation de l'outil cartographique Maploup.
- Réunion d'accompagnement pour faciliter la prise en main de l'application informatique SAFRAN (printemps 2024).
- Etudier comment informer les éleveurs des *dommages et indices dans les départements limitrophes*

Service
environnement
forêt



**PRÉFET
DU GARD**

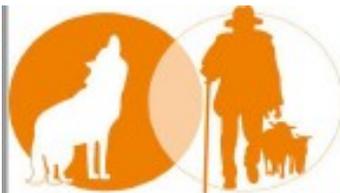
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

- Communication (notamment panneaux chiens de protection) – DREAL AURA

- Connaissance (appel à projet programme de recherche de 2023) – DREAL AURA

Service
environnement
forêt



Communication

Poursuite des actions grand public

Informations sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Par exemple :

Bilans de prédation

Infoloups bilan



Protocole de tir

Cartographie interactive

Cartographie interactive

Concentration des attaques de loups en France depuis 2010



Bilan à fin août 2023

Bilan 2022

Bilan 2021

Bilan 2020

Bilan 2019

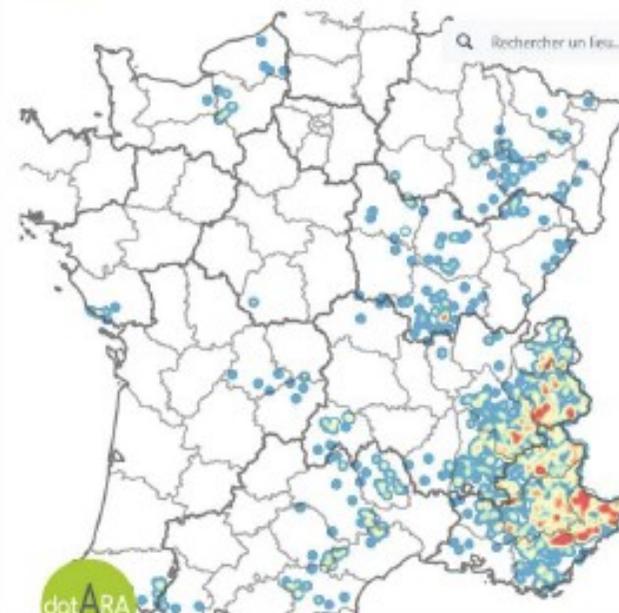
Bilan 2018

Bilan 2017

Bilan 2016

Bilan 2013, 2014 et 2015

Evolution 2004-2018 :
attaques, victimes,
montants des
indemnités



Cartes de chaleur

Observatoire des moyens de protections
Études
Réglementation ...



Poursuite de l'information sur les chiens de protection

Sensibiliser le public au comportement à adopter en cas de rencontre avec des chiens de protection des troupeaux.

Film « Rasco et nous »



Dépliants
Brochures
Affiches



Clips vidéo



vidéo à retrouver sur delémont.ch

- CLIP 1 - Chiens de protection : adoptez les bons gestes !



Révision des panneaux

- Étude 2022 a montré que les panneaux sont connus, mais trop denses en information
- Travaux 2024 pour conserver l'esprit pédagogique mais gagner en lisibilité



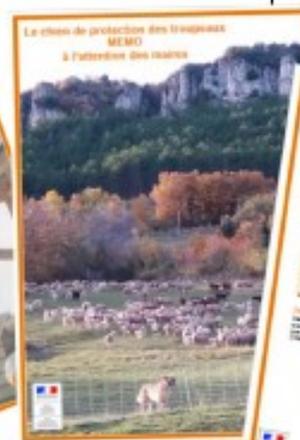
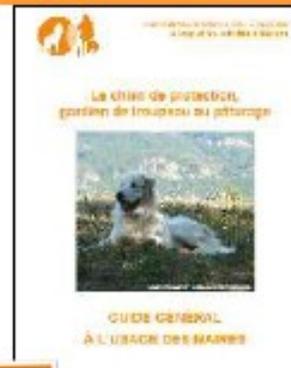
Kits de communication à poursuivre

=> **guide général sur les chiens de protection à l'usage des maires** : rôle et responsabilité du maire, test de comportement, réglementation, modèles d'arrêtés municipaux, modèle de déclaration de morsures

=> **un kit nouveaux élus** composé de :

- mémo **PNA** à l'attention des maires
- recueil de **sources d'informations**
- mémo **chiens divagants**
- mémo **loup à proximité des habitations**

=> **un mémo préfets** : détaillant toutes les actions du PNA et le rôle de l'État, pour amener une rapide montée en compétence lors des changements de préfets ou lors de l'arrivée du loup dans un territoire.





Résultat appel à projet 2023

Programme de recherche

Bénéficiaire	Montant subvention	Projet	Territoire
RNN Haute Chaîne du Jura	55 320,00 €	Connaître, comprendre et anticiper les comportements du loup grâce au marquage	Haute Chaîne du Jura (01)
CNRS	149 882,00 €	Compréhension des effets des destructions de loups sur la structuration sociale des meutes	National
ASTERS – CEN 74	155 000 € sur 2023	Evaluation de méthodes d'effarouchement par le tir non léthal	Passy (74)
PNR Vercors	142 882,00 €	Mieux connaître les loups pour protéger les troupeaux	Vercors (26 38)
Université Savoie Mont Blanc	155 495,00 €	Impact du loup sur les socio eco systèmes de montagne (cas des Bauges)	Bauges (73 74)
Association V.I.E (Vulgarisation et Initiative en Ethologie)	82 000,00 €	Analyse du fonctionnement des protections et du comportement des chiens de protection et des cheptels envers de potentiels prédateurs	Vercors, Baronnies Provençales, Caroux-Espinouse, Monts d'Orb, Sud Larzac, Plateau de Millevaches Forêt de la Double
FNE Aura, PNR Baronnies-Provençales, PNR Saint Baume	90 110,00 €	Suivi de meutes, leur territoire, leur environnement, leur régime alimentaire	Belledonne, Préalpes du Diois, Préalpes des Baronnies-Provençales, Massif de la Sainte Victoire et de la Sainte Baume

Merci de votre attention

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

89 rue Weber - 30907 NIMES Cedex

Tél : 04 66 62 62 00

Courriel : ddtm@gard.gouv.fr

www.gard.gouv.fr